



UNION DES SYNDICATS DU CANTON DE GENÈVE

SECRETARIAT : 6, TERREAUX-DU-TEMPLE 1201 GENÈVE TÉLÉPHONE 731 84 30 - 731 89 09 FAX 738 19 84 C.C.P. 12 -1277-9

Genève, le 4 décembre 1997

u97.080

aux membres du Comité du SSF
Terreaux-du-Temple 6
1204 Genève

2e 109

Concerne: Directives pour les domestiques privés.

Cher-e-s collègues,

Nous savons que vous avez été consultés par la Mission suisse en relation avec l'objet sous titre. Cette dernière nous a informé du fait qu'elle avait eu le plaisir de participer à la dernière assemblée générale de votre organisation en date du 30 novembre aux Terreaux-du-Temple, et nous nous en réjouissons.

Ainsi, l'engagement donné le 9 décembre 1993 par son Excellence De Riedmatten se trouve être tenu: à savoir que les prochaines directives feraient l'objet d'une consultation des organisations syndicales concernées. Nous vous félicitons de ce succès.

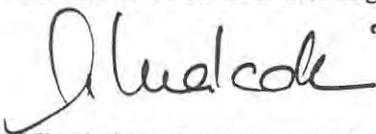
Puisque nous avons également été sollicités pour se déterminer sur les nouvelles directives – pour lesquelles nous avons déjà, comme vous le savez, préconisés certaines innovations –, et que tout récemment nous nous sommes plus à émettre encore quelques remarques, nous vous en adressons copie pour information.

Sachez qu'au cours de nos délibérations avec la Mission suisse, dans la mesure où les membres du corps diplomatique ne peuvent pas être considérés comme employeurs, nous avons envisagé plusieurs moyens pour lever l'interdiction légale faite à certaines personnes de s'affilier volontairement à l'AVS. Nous sommes convenus de reprendre contact pour coordonner nos actions après quelques investigations de part et d'autre.

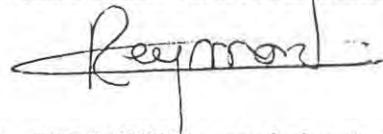
Par ailleurs et d'une part, les autorités helvétiques et genevoises étant soucieuses de promouvoir l'accueil du personnel concerné, nous avons émis l'hypothèse de créer une «chambre» particulière au sein de la FINIM (Fondation pour l'intégration des immigrés) – organe pour lequel vous avez dû recevoir de la part de la CGAS il y a quelques jours une invitation à s'inscrire, ainsi que l'acte de fondation. D'autre part, vu les démissions des membres actuels de l'Amiable Compositeur, il serait opportun de proposer une nouvelle composition comprenant des représentants syndicaux, patronaux, du milieu diplomatique et du Conseil d'Etat. Ces objets devront faire la réflexion des instances de la CGAS.

Finalement, ayant suggéré à nos interlocuteurs qu'ils promeuvent les nouvelles Directives au moyen d'une conférence de presse à laquelle les organisations consultées seraient invitées en qualité d'observateurs, il nous fut répondu qu'il serait possible qu'une délégation syndicale soit invitée. Si cette hypothèse devrait se réaliser, nous ne manquerons pas de vous en informés.

En souhaitant que vous pourrez dégager les forces nécessaires à une participation plus suivie des instances de la nouvelle organisation faîtière CGAS, nous vous saluons bien cordialement.



Nicole MACOTTI, présidente de l'USCG



Claude REYMOND, secrétaire de l'USCG
et de la CGAS

En annexe l'adresse de l'USCG du 02.12.1997
Va en copie à la CGAS